



(11) **EP 2 354 036 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:  
**12.12.2012 Bulletin 2012/50**

(51) Int Cl.:  
**B65D 81/32 (2006.01) B65D 85/36 (2006.01)**

(21) Numéro de dépôt: **11305076.9**

(22) Date de dépôt: **26.01.2011**

(54) **Emballage de part individuelle de produit alimentaire**

Verpackung für einzelne Lebensmittelprodukte

Packaging for an individual portion of a food product

(84) Etats contractants désignés:  
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

(30) Priorité: **28.01.2010 FR 1000327**

(43) Date de publication de la demande:  
**10.08.2011 Bulletin 2011/32**

(73) Titulaire: **Europlastiques**  
**53007 Laval (FR)**

(72) Inventeurs:  
• **Barberot, Nicolas**  
**53240 Saint Jean sur Mayenne (FR)**

• **Baucher, Pierre Yves**  
**56400 Brech (FR)**

(74) Mandataire: **Poupon, Michel**  
**Cabinet Michel Poupon**  
**L'Escurial - Technopole de Brabois**  
**17 Avenue de la Forêt de Haye**  
**54519 Vandoeuvre-Les-Nancy Cedex (FR)**

(56) Documents cités:  
**EP-A1- 2 080 713 CH-A5- 673 268**  
**FR-A- 1 403 919 FR-A1- 2 855 817**  
**GB-A- 1 560 488 JP-A- 9 047 266**  
**JP-A- 9 051 767 JP-A- 9 299 033**

**EP 2 354 036 B1**

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

## Description

**[0001]** La présente invention se rapporte aux emballages de produits alimentaires.

**[0002]** Plus particulièrement, elle concerne ceux comportant une barquette destinée à contenir une part individuelle d'un produit alimentaire, de type quiche, ou tarte.

**[0003]** Il est connu de l'art antérieur des emballages comportant des barquettes fermées hermétiquement permettant d'offrir au consommateur un emballage individuel garantissant la conservation et la protection du produit avant l'ouverture. Ce type de produit présente de nombreux avantages, notamment leur capacité à être transporté, pour des consommateurs nomades, qui souhaitent s'alimenter rapidement et dans différents endroits.

**[0004]** EP 2080713 décrit un emballage selon le préambule de la revendication 1.

**[0005]** Toutefois les emballages de l'art antérieur présentent plusieurs inconvénients pour le consommateur. Tout d'abord ces emballages ne permettent pas de consommer le produit alimentaire facilement et sans le prendre avec les mains, notamment lorsque ce dernier a été réchauffé. Cela entraîne pour le consommateur un risque de brûlure et un risque de se salir les mains. De plus la nécessité d'utiliser des couverts en plastique peut être contraignante pour des consommateurs « nomades » qui souhaite se déplacer en s'alimentant.

**[0006]** Le but de la présente invention est de pallier ces inconvénients et de proposer un emballage de part individuelle de produit alimentaire offrant à l'utilisateur une consommation facile grâce à une prise en main simple et protégée.

**[0007]** A cet effet l'emballage tel que décrit précédemment est caractérisé en ce qu'il comporte en outre une pelle amovible présentant une partie de support s'étendant dans un premier plan, et sur laquelle la part individuelle est en appui, la pelle présentant un premier rebord s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support, le premier rebord s'étendant depuis la partie de support jusqu'à une extrémité supérieure et formant un moyen de préhension, la pelle comportant en outre deux rebords secondaires s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support et définissant entre eux une direction secondaire, le premier rebord et les deux rebords secondaires étant disposés les uns par rapport aux autres de sorte à limiter le déplacement du produit alimentaire selon la direction secondaire et dans un premier sens perpendiculaire à la direction secondaire et orienté vers le premier rebord, de sorte à autoriser son déplacement dans un sens inverse au premier sens.

**[0008]** Grâce à ces dispositions le consommateur peut extraire le produit sans se brûler et sans se souiller les doigts, et la consommation à chaud et « nomade » du produit alimentaire est rendue aisée grâce au maintien en trois points de la part individuelle.

**[0009]** Selon d'autres caractéristiques

- La partie de support de la pelle présente une forme sensiblement triangulaire définissant une base et un sommet principal opposé, et le premier rebord est disposé sensiblement au centre de la base et les deux rebords secondaires s'étendent respectivement au moins depuis les côtés adjacents à la base ;
- les deux rebords secondaires s'étendent respectivement de part et d'autre des deux autres sommets de la partie de support ;
- la barquette présente une profondeur P, et le premier rebord présente une hauteur sensiblement égale à la profondeur de la barquette, les rebords secondaires présentant une hauteur égale ou supérieure au quart de la profondeur ;
- le fond de la barquette et la partie de support de la pelle présentant des rainures et des éléments en relief coopérant entre eux, de sorte à guider l'insertion de la pelle dans la barquette ;
- les éléments en relief sont formés sur le fond de la barquette et viennent s'emboîter dans des rainures correspondantes réalisées dans la partie de support ;
- le rebord de préhension comporte à son extrémité supérieure une partie rabattue sensiblement parallèle au plan de la partie de support et facilitant la préhension ;
- la barquette est réalisée en plastique thermoformé et la pelle est réalisée d'une seule pièce en plastique injecté.

**[0010]** La présente invention sera mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui suit réalisée sur la base des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 représente une vue en perspective de l'emballage selon l'invention en l'absence de produit alimentaire,
- la figure 2 représente une vue en perspective de la pelle selon l'invention,
- la figure 3 représente une vue en perspective de la barquette selon l'invention,
- la figure 4 représente une vue en perspective de l'emballage selon l'invention en présence d'une part individuelle de produit alimentaire.

**[0011]** La présente invention porte sur un emballage 10 d'une part individuelle 12 d'un produit alimentaire, tel qu'une tarte ou quiche, destinée à être consommée rapidement et de manière nomade, c'est-à-dire dans un endroit différent du lieu où il a été acheté.

**[0012]** Le marché du snacking augmente de manière considérable depuis une décennie. Les consommateurs prennent moins de temps pour déjeuner, et souhaitent pouvoir consommer rapidement et en tout lieu leur produit alimentaire. La présente invention propose donc un emballage permettant de faciliter cette consommation nomade, comme cela va être décrit ultérieurement.

**[0013]** De manière générale les parts individuelles 12

présentent une forme sensiblement triangulaire, car découpé dans une tarte de forme circulaire. L'emballage tel qu'illustré présente aussi une forme triangulaire s'adaptant parfaitement à la forme de la part individuelle. Pour une meilleure compréhension du lecteur, la forme triangulaire sera définie par une base et un sommet principal opposé, et deux côtés adjacents à la base. La forme de l'emballage illustré sur les dessins annexés n'est pas limitative et ce dernier pourrait présenter toute autre forme, telle qu'une forme circulaire.

**[0014]** L'emballage 10 selon l'invention est constitué de deux parties. Il comporte une barquette 14, illustrée sur la figure 1, destinée à protéger le produit alimentaire. Cette barquette est recouverte d'un film de recouvrement, non représenté, de sorte à créer un environnement hermétique permettant de conserver le produit alimentaire. La barquette est réalisée par thermoformage, en matière plastique compatible avec un réchauffage au micro-onde tel que du polypropylène.

**[0015]** L'emballage 10 est aussi constitué d'une pelle 16, illustrée sur la figure 2, disposée dans la barquette 14, et permettant de faciliter la préhension du produit en dehors de la barquette 14, et d'éviter au consommateur de se salir ou de se brûler les doigts. La pelle 16 est réalisée par injection en matière plastique compatible avec un réchauffage micro-onde, tel que du polypropylène.

**[0016]** La barquette 14 et la pelle 16 présentent chacune une forme triangulaire définissant une base 14a, 16a et un sommet principal 141, 161 opposé. La barquette comporte un fond 18 de forme sensiblement triangulaire à partir duquel s'étend, dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui du fond, un rebord latéral 20 définissant la profondeur P de la barquette 14. La barquette comporte en outre un rebord supérieur 22 s'étendant au-dessus du rebord latéral 20, dans un plan sensiblement parallèle à celui du fond 18. Le rebord supérieur 22 est adapté à recevoir un opercule de recouvrement qui est fixé par adhésion. L'opercule permet de créer un volume hermétique de conservation du produit alimentaire.

**[0017]** Selon une variante de réalisation, la barquette 14 comporte sur les sommets du rebord supérieur 22, au moins deux languettes 24, 26 s'étendant au-delà du rebord supérieur 22, et dans le même plan, de sorte à faciliter la prise en main de l'emballage par le consommateur.

**[0018]** La pelle 16, illustrée sur la figure 2, présente une partie de support 28 s'étendant dans un premier plan sensiblement, et sur laquelle la part individuelle est en appui. Lorsque la pelle 16 est disposée dans la barquette 14, la partie de support 28 est parallèle et en appui sur le fond 18 de la barquette 14. La partie de support 28 présente une forme triangulaire. La distance entre l'extrémité opposée 161 et la base 16a de la partie de support est inférieure à la distance séparant le sommet principal 141 et la base 14a du fond de la barquette de sorte à faciliter l'insertion ou le retrait de la pelle 16 par rapport à la barquette 14.

**[0019]** La pelle 16 présente un premier rebord 30 s'étendant dans un plan sensiblement perpendiculaire à celui de la partie de support 28, depuis cette dernière jusqu'à une extrémité supérieure. Le premier rebord 30 forme un moyen de préhension permettant une préhension facile pour le consommateur. De manière à offrir une meilleure prise en main par le consommateur, le premier rebord 30 présente une hauteur sensiblement égale à la hauteur du rebord latéral 20 de la barquette 14 et comporte en outre une partie rabattue 32 sensiblement parallèle au plan de la partie de support 28 à son extrémité supérieure. Grâce à ces dispositions, le consommateur peut saisir d'une seule main la pelle sur laquelle est disposée la part individuelle, et disposer de l'autre main pour effectuer d'autres activités.

**[0020]** La pelle comporte en outre deux rebords secondaires 34, 36 s'étendant sensiblement dans un plan perpendiculaire à la partie de support 28. Le premier rebord 30 et les deux rebords secondaires 34, 36 coopèrent de sorte à limiter le mouvement de la part individuelle sur la partie de support 28, afin d'éviter une chute de cette dernière, tout en permettant de la déplacer dans un sens orienté vers le sommet principal 161, afin que l'utilisateur puisse la consommer.

**[0021]** Tel qu'illustré sur les figures annexées, les rebords secondaires 34, 36 s'étendent respectivement de part et d'autre des deux sommets 162, 163 de la base 16a de la partie de support 28. Ils s'étendent d'une part du côté de la base 16a de la partie de support 28 et d'autre part vers les côtés adjacents 16b, 16c à la base 16. La hauteur des rebords secondaires 34, 36 disposés le long des côtés adjacents 16b, 16c à la base 16a est au maximum égale ou supérieure au quart de la profondeur P de la barquette et tend à diminuer en direction du sommet principal 161, de sorte à permettre le déplacement de la part individuelle vers le sommet principal 161 de la partie de support 28.

**[0022]** Selon un mode de réalisation préféré, le fond 18 de la barquette 14 présente des éléments en relief 38 qui coopèrent avec des rainures 40 ou des orifices réalisés dans la partie de support 28 de la pelle 16, de sorte à guider l'insertion de la pelle 16 dans la barquette 14, et son positionnement correct. A cet effet, les éléments en relief 38 viennent s'emboîter dans les orifices qui présentent une forme complémentaire.

**[0023]** La présente invention n'est nullement limitée aux modes de réalisation décrits ou détaillés qui ne sont donnés qu'à titre d'exemple.

## Revendications

1. Emballage de part individuelle d'un produit alimentaire, comportant une barquette (14) destinée à contenir la part individuelle (12) du produit alimentaire, comportant en outre une pelle (16) amovible présentant une partie de support (28) s'étendant dans un premier plan, et sur laquelle la part individuelle (12)

est en appui, la pelle (16) présentant un premier rebord (30) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28), le premier rebord s'étendant depuis la partie de support jusqu'à une extrémité supérieure et formant un moyen de préhension, la pelle (16) comportant en outre deux rebords secondaires (34, 36) s'étendant sensiblement perpendiculairement au plan de la partie de support (28) et définissant entre eux une direction secondaire, **caractérisé en ce que** le premier rebord (30) et les deux rebords secondaires (34, 36) sont disposés les uns par rapport aux autres de sorte à limiter le déplacement du produit alimentaire (12) selon la direction secondaire et dans un premier sens perpendiculaire à la direction secondaire et orienté vers le premier rebord (30), de sorte à autoriser son déplacement dans un sens inverse au premier sens.

2. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel la partie de support (28) de la pelle (16) présente une forme sensiblement triangulaire définissant une base (16a) et un sommet principal opposé (161), et dans lequel le premier rebord (30) est disposé sensiblement au centre de la base (16a) et les deux rebords secondaires (34, 36) s'étendent respectivement au moins depuis les côtés adjacents (16b, 16c) à la base (16a).
3. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel les deux rebords secondaires (34, 36) s'étendent respectivement de part et d'autre des deux autres sommets (162, 163) de la partie de support (28).
4. Emballage selon la revendication précédente, dans lequel la barquette (14) présente une profondeur (P), et le premier rebord (30) présente une hauteur sensiblement égale à la profondeur (P) de la barquette (14), les rebords secondaires (34, 36) présentant une hauteur égale ou supérieure au quart de la profondeur (P).
5. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la barquette (14) présente un fond (18), le fond (18) de la barquette (14) et la partie de support (28) de la pelle (16) présentent des rainures (40) et des éléments en relief (38) coopérant entre eux, de sorte à guider l'insertion de la pelle (16) dans la barquette (14).
6. Emballage selon la revendication 4, dans lequel les éléments en relief (38) sont formés sur le fond (18) de la barquette (14) et viennent s'emboîter dans des rainures (40) correspondantes réalisées dans la partie de support (28).
7. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel le premier rebord (30) comporte à

son extrémité supérieure une partie rabattue (32) sensiblement parallèle au plan de la partie de support (28) et facilitant la préhension.

8. Emballage selon l'une des revendications précédentes, dans lequel la barquette (14) est réalisée en plastique thermoformé et la pelle (16) est réalisée d'une seule pièce en plastique injecté.

#### Claims

1. Packaging for an individual portion of a food product comprising a tray (14) designed to hold the individual portion (12) of food, and also comprising a removable scoop (16) with a support part (28) extending in a first plane and on which the individual portion (12) is supported, the scoop (16) having a first lip (30) extending substantially perpendicular to the plane of the support part (28), the first lip extending from the support part up to an upper end and forming a gripping means, the scoop (16) also comprising two secondary lips (34, 36) extending substantially perpendicular to the plane of the support part (28) and defining between them a secondary direction, **characterised in that** the first lip (30) and the two secondary lips (34, 36) are arranged relative to one another in order to limit the displacement of the food product (12) in the secondary direction and in a first direction perpendicular to the secondary direction and oriented towards the first lip (30) in order to allow its displacement in a direction inverse to the first direction.
2. Packaging according to the preceding claim, in which the support part (28) of the scoop (16) has a substantially triangular shape defining a base (16a) and a main opposite tip (161), and in which the first lip (30) is arranged substantially in the centre of the base (16a) and the two secondary lips (34, 36) extend respectively at least from the adjacent sides (16b, 16c) to the base (16a).
3. Packaging according to the preceding claim in which the two secondary lips (34, 36) extend respectively on either side of the two other tips (162, 163) of the support part (28).
4. Packaging according to the preceding claim in which the tray (14) has a depth (P) and the first lip (30) has a height almost equal to the depth (P) of the tray (14), the secondary lips (34, 36) having a height equal to or greater than a quarter of the depth (P).
5. Packaging according to any one of the preceding claims in which the tray (14) has a bottom (18), the bottom (18) of the tray (14) and the support part (28) of the scoop (16) having grooves (40) and relief elements (38) which cooperate with one another in

order to guide the insertion of the scoop (16) into the tray (14).

6. Packaging according to claim 4 in which the relief elements (38) are formed on the bottom (18) of the tray (14) and slot into corresponding grooves (40) formed in the support part (28).
7. Packaging according to any one of the preceding claims in which the first lip (30) comprises at its top end a folded down part (32) almost parallel to the plane of the support part (28) and facilitating the grip.
8. Packaging according to any one of the preceding claims in which the tray (14) is made of thermoformed plastic and the scoop (16) is made in one piece from injection moulded plastic.

#### Patentansprüche

1. Verpackung eines einzelnen Teils eines Lebensmittels mit einer Schale (14), die dazu eingerichtet ist, das einzelne Teil (12) des Lebensmittels aufzunehmen, wobei die Verpackung weiterhin über einen herausnehmbaren Heber (16) verfügt, der ein Trägerteil (28) aufweist, das sich in einer ersten Ebene erstreckt, und auf dem das einzelne Teil (12) aufliegt, wobei der Heber (16) einen ersten Rand (30) aufweist, der sich im Wesentlichen rechtwinklig zu der Ebene des Trägerteils (28) erstreckt, wobei sich der erste Rand von dem Trägerteil bis zu einem oberen Ende erstreckt und ein Greifmittel bildet, wobei der Heber (16) weiterhin zwei weitere Ränder (34, 36) aufweist, die sich im Wesentlichen rechtwinklig zu der Ebene des Trägerteils (28) erstrecken und untereinander eine weitere Richtung bilden, **dadurch gekennzeichnet, dass** der erste Rand (30) und die beiden weiteren Ränder (34, 36) in Bezug aufeinander derart angeordnet sind, dass eine Verschiebung des Lebensmittels (12) entsprechend der weiteren Richtung und in eine zu der weiteren Richtung rechtwinklige erste Richtung sowie auf den ersten Rand (30) ausgerichtet eingeschränkt ist, um eine Verschiebung in eine gegenüber der ersten Richtung umgekehrte Richtung zu erlauben.
2. Verpackung nach dem vorangehenden Anspruch, bei der das Trägerteil (28) des Hebers (16) eine im Wesentlichen dreieckige Gestalt aufweist, die eine Basis (16a) und einen gegenüberliegenden Hauptscheitelpunkt (161) bildet, und bei der der erste Rand (30) im Wesentlichen in der Mitte der Basis (16a) angeordnet ist und sich die beiden weiteren Ränder (34, 36) jeweils wenigstens von den benachbarten Seiten (16b, 16c) zu der Basis (16a) hin erstrecken.
3. Verpackung nach dem vorangehenden Anspruch, bei der sich die beiden weiteren Ränder (34, 36) jeweils auf beiden Seiten der beiden anderen Scheitelpunkte (162, 163) des Trägerteils (28) erstrecken.
4. Verpackung nach dem vorangehenden Anspruch, bei der die Schale (14) eine Tiefe (P) aufweist und der erste Rand (30) eine im Wesentlichen der Tiefe (P) der Schale (14) entsprechende Höhe aufweist, wobei die weiteren Ränder (34, 36) eine einem Viertel der Tiefe (P) entsprechende oder größere Höhe aufweisen.
5. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, bei der die Schale (14) einen Boden (18) aufweist, wobei der Boden (18) der Schale (14) und das Trägerteil (28) des Hebers (16) Rillen (40) sowie erhabene Elemente (38) aufweisen, die zusammenwirken, um das Einfügen des Hebers (16) in die Schale (14) zu führen.
6. Verpackung nach Anspruch 4, bei der die erhabenen Elemente (38) auf dem Boden (18) der Schale (14) ausgebildet sind und in die zugehörigen, in dem Trägerteil (28) ausgebildeten Rillen (40) passen.
7. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, bei der der erste Rand (30) an seinem oberen Ende ein umgeklapptes Teil (32) aufweist, das im Wesentlichen parallel zu der Ebene des Trägerteils (28) ist und das Greifen vereinfacht.
8. Verpackung nach einem der vorangehenden Ansprüche, bei der die Schale (14) aus wärmegeformtem Kunststoff und der Heber (16) einstückig aus gespritztem Kunststoff hergestellt ist.

FIG. 1

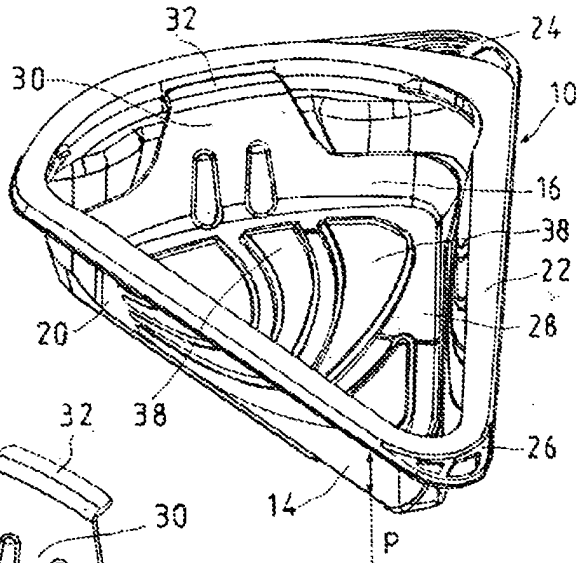


FIG. 2

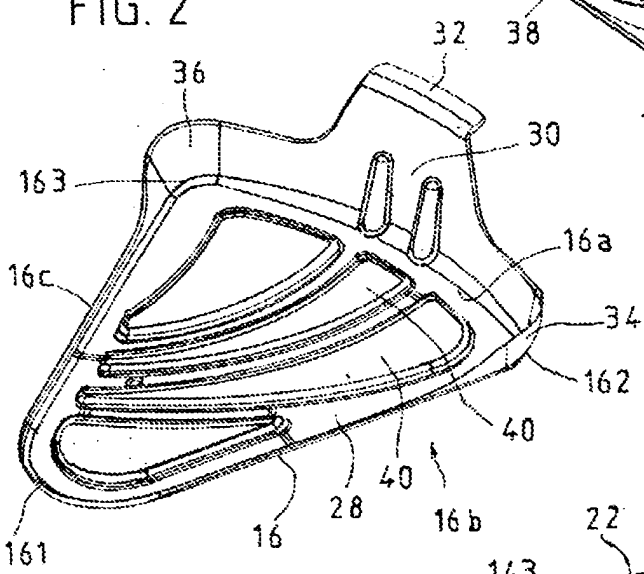


FIG. 3

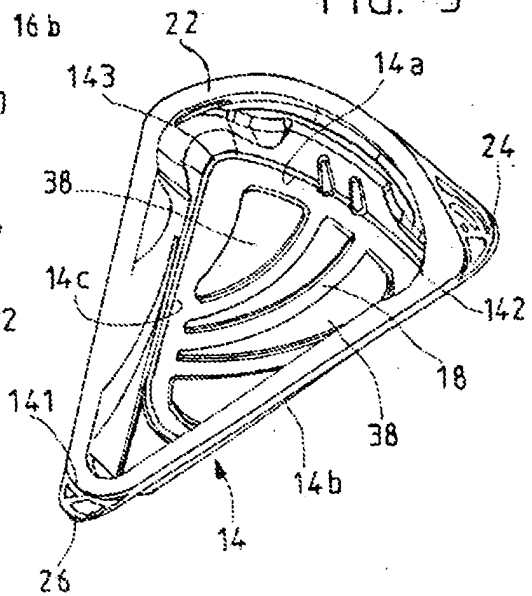
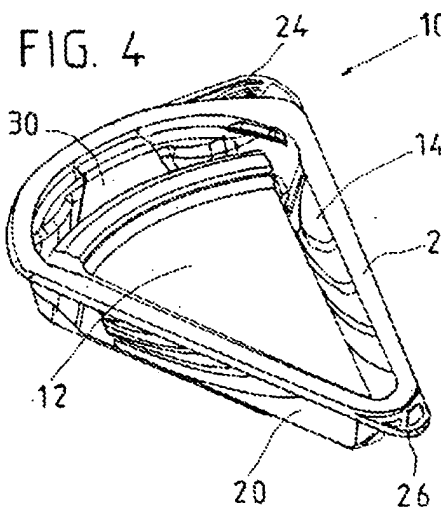


FIG. 4



**RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION**

*Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.*

**Documents brevets cités dans la description**

- EP 2080713 A [0004]